



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 14 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

Étaient présents : : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Saiih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Colette LOMBARD.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

Avis sur le projet PLUI

Par délibération du 26 juin 2023, le conseil communautaire a voté le bilan de la concertation et l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant SCoT.

Les communes membres de la communauté de communes et les personnes publiques associées disposent d'un délai de 3 mois pour rendre un avis sur le projet de PLUI arrêté.

La commune émet des réserves sur le zonage selon les planches jointes en annexe :

1 - Modification de zonage pour la parcelle AB 274 définie en Njv, à qualifier en Ucorg. La parcelle est bordée par la rue du Colonel Boyer et la rue des Coquelicots dans une zone urbanisée et viabilisée.

2 - Modification du secteur de l'OAP : implantation plus appropriée à l'agglomération (secteur OUEST du quartier Notre Dame).

Contexte d'urbanisation centralisée, la trame de la voirie et des réseaux est en attente d'urbanisation complémentaire (rue Adolphe DAUDEY, rue Henri VIENNET et rue Gustave COURBET).

Le bon principe de bouclage des VRD est en application dans cette schématique urbaine, entre les rues citées ci-dessus et la rue de Bellevue.

3 - Création d'un secteur STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) sur la parcelle ZC 405 classée en zone A, pour la création d'un refuge pour animaux permettant l'autorisation de constructions, d'équipements adaptés à l'activité, sans dénaturer la vocation agricole des terres.

- Logement et stationnement : la commune privilégie les 2 places de stationnement dans les cas de logement neuf et rénové.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote favorablement avec réserves le projet du PLUI arrêté

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/09/2023